

## 2. STRATEGIE

### 2.3 Conventions Ville de Brest - Comité nouveau produit

#### Annexe 2.3a/2.3b et 2.3c

#### RAPPORTEUR : Le Directeur Général

La ville de Brest entend ouvrir et nourrir un partenariat avec le Crédit municipal de Nantes et contribuer ainsi au développement du prêt sur gage et des outils de la microfinance auprès de sa population. Le principe retenu est celui de la création d'une agence brestoise du Crédit municipal de Nantes, préférant cette perspective à celle de la création d'une caisse brestoise autonome. Cette dernière exigeait de lourds investissements financiers et un budget de fonctionnement incompatibles avec l'activité et les revenus bancaires possibles.

Cette agence brestoise complètera un réseau de cinq agences déjà existantes (Nantes, Angers, Rennes, Rouen et Tours) et l'ensemble des services sera proposé aux habitantes et habitants de Brest et d'une large partie de l'Ouest breton, souhaitant contribuer ici à une solidarité territoriale. La ville de Nantes, actionnaire unique du Crédit municipal de Nantes, porte la conviction que l'alliance des territoires est vertueuse et nécessaire. Dans le cas présent, il s'agit d'une part d'apporter des services à vocation sociale en proximité pour tous les habitants de nos territoires de l'ouest et de l'autre de mutualiser les fonctions centrales nécessaires au fonctionnement d'un établissement de crédit.

Les services envisagés sont les suivants :

- Le prêt sur gage
- Le micro crédit accompagné, Le livret d'épargne accompagné
- Le prêt aux associations et l'avance sur subvention
- L'épargne solidaire, Le prêt Marianne, Le prêt 60

Ces dispositifs complémentaires visent à répondre à une ambition commune : soutenir les Brestoises et Brestois, et plus largement les habitants de l'Ouest breton en fragilité, en favorisant leur inclusion bancaire et sociale. Une convention réunit l'ensemble des dispositifs sur lesquels est axé le partenariat commun concernant la future agence et son fonctionnement.

En vue de réaliser ce projet, deux conventions sont proposées aujourd'hui :

- a) Une convention pluriannuelle de partenariat et son annexe financière – annexe 2.3a
- b) Une Convention Etudes et Travaux – pour l'opération d'aménagement du local – annexe 2.3b

#### a) Convention pluriannuelle et son annexe financière

Il s'agit du socle du partenariat. Elle est d'une durée de 10 ans et permet de fixer les conditions de la collaboration. Elle est basée sur le modèle, connu des administrateurs, de la convention conclue pour Rouen. Son annexe financière permet de garantir 10 années de participation financière de la ville.

Nos engagements sont en contrepartie de :

- Proposer l'ensemble de notre offre de services à l'agence de Brest
- Rechercher un élargissement du périmètre géographique et du financement de l'activité de l'agence,  
Le Crédit municipal de Nantes cherchera à mettre en œuvre une politique partenariale et commerciale destinée à favoriser l'élargissement de sa zone d'activité dans l'Ouest breton,
- Intégrer un élu de Brest à la gouvernance du Crédit municipal de Nantes : Aussi, un représentant de la ville de Brest peut participer, en tant qu'invité, à tous les conseils d'orientation et de surveillance de l'établissement. Il ne dispose pas du droit de vote mais peut

participer aux débats, donner son avis et avoir accès aux documents présentés.

- b) Convention Etudes et Travaux permet d'optimiser les moyens autant techniques que financiers pour assurer, sous le régime de la co-maîtrise d'ouvrage prévue à l'article L 2422-12 du code de la commande publique, un projet d'aménagement d'un local situé au 227 rue Jean Jaurès, dont la ville de Brest est devenue propriétaire en juillet 2024.

Le programme de l'opération intègre la réalisation :

- De travaux d'aménagement du local, d'une superficie de 179,28 m<sup>2</sup> destiné à l'accueil des professionnels de l'agence et du public,
- Des travaux de sécurisation des espaces destinés au dépôt des valeurs,
- Des espaces d'accompagnement (hall, vestiaires, stockage des salles, locaux techniques, d'entretien, de maintenance).

Conformément aux dispositions précitées, cette opération sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage, dans le cadre d'un schéma « loi MOP » classique, dans lequel seront attribués un marché de maîtrise d'œuvre puis des marchés publics de travaux sous forme allotie. Dans ce contexte, les parties ont constaté l'utilité de recourir à cette procédure, en désignant la ville de Brest comme représentante des co-maîtres d'ouvrage de l'opération, en précisant dans la présente convention les modalités d'organisation et de financement de cette co-maîtrise d'ouvrage.

Chaque partie participera au financement de cette opération. Le plan de financement sera remis à jour au fur et à mesure de l'évolution du projet.

## ANALYSE DE RISQUES

Lors du Comité d'Audit et des Risques du 4 décembre, nous avons abordé ce projet et présenté l'étude de risques associée (annexe 2.3c). Nous concluons que les expériences passées récentes d'ouverture d'agence à Rennes (2019) et Rouen (2023) permettent d'avoir bien couvert les risques et envisagé les mesures d'atténuation adéquates. Les risques résiduels ne dépassent pas les limites fixées.

Un cabinet d'avocat a été sollicité pour bien valider le montage juridique de l'opération. Il restera à prévoir une convention pour l'occupation des locaux. Les points de vigilance restants concernent d'une part la partie RH recrutement sur place et impact éventuel sur les fonctions support et d'autre part sur des retards de travaux. Nous serons plus particulièrement attentifs sur ces points.

Les avis successifs rendus sont favorables pour le DG, la conformité et le CAR (avis collégial).

### Le Conseil, après examen :

- **Valide l'implantation d'une agence du Crédit Municipal de Nantes à Brest en partenariat avec la ville de Brest**
- **Autorise le Directeur Général à signer la convention pluriannuelle d'objectifs**
- **Autorise le Directeur Général à signer la convention d'études et de travaux associée**
- ~~La modifie comme suit :~~

.....

## TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE